



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 7 – 17/01/2014

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 17/01/2014 et le 17/01/2014

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 17/01/2014.
Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture et dans les sous-préfectures
de Boulay, Château-Salins, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines et Thionville.

Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :

www.moselle.pref.gouv.fr.

Sommaire

Préfecture - Direction du Cabinet

Extrait - Extrait de l'arrêté CAB/DECO 088/2013 en date du 30 décembre 2013
portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale au titre
de la promotion du 1er janvier 2014

Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Arrêté - 2014-DDT- SERAF-UFC N°09 du 16 janvier 2014
ordonnant l'exécution d'une battue administrative préfectorale au sanglier sur la commune de
NITTING

Arrêté - 2014-DDT- SERAF-UFC N°10 du 17 janvier 2014
ordonnant l'exécution d'une battue administrative préfectorale au sanglier à NITTING lot de
chasse 68/509 R 01 M. MOLEY Pierre-Franck

Agence Régionale de Santé de Lorraine

Arrêté - Arrêtés en date du 19 décembre 2013
2013 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés à
divers établissements pour l'exercice 2013

Arrêté - ARS 2013-1553 en date du 31 décembre 2013
fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés à l'HOPITAL
DE FREYMING-MERLEBACH pour l'exercice 2013

Délégation Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine

Arrêté - ARS/DT54 2014-0036 en date du 16 janvier 2014
fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à ALPHA-SANTE pour les sites de
THIONVILLE et MONT-SAINT-MARTIN, au titre de l'activité déclarée pour le mois de novembre
2013

Autre Extrait de l'arrêté CAB/DECO 088/2013 en date du 30
décembre 2013

**portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale
au titre de la promotion du 1er janvier 2014**

Direction : Préfecture - Direction du Cabinet

Signataire : Nacer MEDDAH

Qualité du Signataire : Préfet de la Moselle

Date de signature : 30/12/2013

Lieu de consultation du document : Préfecture - Cabinet du Préfet

Date de publication : 17/01/2014



PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET

EXTRAIT de l'ARRÊTÉ

**N° CAB/DECO n° 088 / 2013 du 30 décembre 2013
portant attribution de la Médaille d'honneur régionale
départementale et communale**

Au titre de la promotion du 1er janvier 2014

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfet de la Moselle
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

ARRÊTÉ

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame APPEL Marie-Rose née GEBHART**
Maire de METAIRIES SAINT QUIRIN

- **Madame BAJETTI Chantal née JOECKLE**
Adjoint au maire de BOULAY MOSELLE

- **Monsieur BAUSCH Marie-Joseph**
Adjoint au maire de DALEM

- **Monsieur BAYER Gilbert**
Conseiller municipal de VOLMERANGE LES BOULAY

- **Monsieur BECK Gérard**
Maire de VERGAVILLE

- **Monsieur BERNARD Raymond**
Conseiller municipal de MITTELBRONN

- **Madame CHABLE Marie-Louise**
Conseiller municipal de MITTELBRONN

- **Madame DOLINGER Hélène née DESRUES**
Conseiller municipal de ST JEAN KOURTZERODE

- **Monsieur FOSSO Antoine**
Adjoint au maire de ALGRANGE

- **Monsieur GERARDON Roger**
Maire de BIBICHE

- **Monsieur GILLET Armand**
Maire de HILSPRICH

- **Monsieur HOMBOURGER Gérard**
Conseiller municipal de BIBICHE

- **Monsieur KELLER Jean-Marc**
Adjoint au maire de BARONVILLE

- **Monsieur LAUCH Antoine**
Adjoint au maire de REDING

- **Monsieur LEFEBVRE Patrick**
Conseiller municipal de TRESSANGE

- **Monsieur LEGENDRE Yves**
Maire de LES ETANGS

- **Monsieur LEMAL Michel**
Conseiller municipal de MOMESTROFF

- **Madame MARTINY Maryse née LAMBERT**
Adjoint au maire de BOUZONVILLE

- **Madame MATTER Jacqueline née HALFTERMEYER**
Conseiller municipal de MOYEUVRE GRANDE

- **Monsieur MULLER Francis**
Adjoint au maire de DALEM

- **Madame NEISIUS Agnès**
Conseiller municipal de LAUNSTROFF

- **Monsieur NOAL Frédéric**
Conseiller municipal de ALGRANGE

- **Monsieur OCHEM Pascal**
Adjoint au maire de BIBICHE

- **Monsieur POESY Lucien Camille**
Maire de VECKRING

- **Monsieur REMION Jackie**
Adjoint au maire de LES ETANGS

- **Monsieur SCHMIDT Alain**
Conseiller municipal de FORBACH

- **Monsieur SISSUNG Norbert**
Conseiller municipal de BARONVILLE

- **Monsieur STOCKLOUSER Christian**
Maire de BOUSTROFF
- **Monsieur THOMAS Joseph**
Adjoint au maire de ROMELFING
- **Madame UNTEREINER Marie-Madeleine née KONRADT**
Conseiller municipal de ROMELFING
- **Monsieur VINGERT Jean-Marie**
Conseiller municipal de MOMESTROFF
- **Monsieur ZANNIER Lucien**
Maire de XOCOURT

Médaille VERMEIL

- **Monsieur ALBERT Denis**
Conseiller municipal de VOLMERANGE LES BOULAY
- **Monsieur BALANDRAS Paul**
Adjoint au maire de SPICHEREN
- **Monsieur BALLEVRE Julien**
Adjoint au maire de LONGEVILLE LES ST AVOLD
- **Monsieur BLANC Alain**
Conseiller municipal de VOLMERANGE LES BOULAY
- **Monsieur CAPS Joseph**
Conseiller municipal de CHATEAU BREHAIN
- **Monsieur CENEDELLA Marcel**
Maire de METZERESCHE
- **Monsieur DEPRETS Raymond**
Conseiller municipal de LONGEVILLE LES ST AVOLD
- **Madame DULHOSTE Rolande**
Adjoint au maire de ST JEAN KOURTZERODE
- **Monsieur FERRY Maurice**
Adjoint au maire de REMILLY
- **Monsieur GROS Dominique**
Maire de METZ
- **Monsieur GROSSE Jean**
Maire de ST JEAN KOURTZERODE
- **Madame HANUS Chantal née HAFFNER**
Adjoint au maire de ROMELFING
- **Monsieur HAUSER Christian**
Maire de PONTPIERRE
- **Monsieur HAZOTTE Thierry**
Adjoint au maire de MARIMONT LES BENESTROFF
- **Monsieur LEGENDRE Yves**
Maire de LES ETANGS

- **Monsieur MAREK Raymond**
Maire de GUERTING
- **Monsieur MINEL Bernard**
Adjoint au maire de VERGAVILLE
- **Monsieur NOEL Marcel**
Conseiller municipal de DALEM
- **Monsieur PARMENTIER Joseph**
Adjoint au maire de ROMELFING
- **Monsieur PFEIFFER Gérard**
Adjoint au maire de ST JEAN KOURTZERODE
- **Monsieur PINLOU Alain**
Conseiller municipal de MARANGE SILVANGE
- **Madame RICCI Françoise née WEBER**
Adjoint au maire de LAUNSTROFF
- **Monsieur SCHLOESSER Jean**
Adjoint au maire de VOYER
- **Monsieur SCHMITT Gilbert**
Adjoint au maire de ALGRANGE
- **Monsieur WOLLBRETT Jean-Louis**
Conseiller municipal de CHATEAU BREHAIN

Médaille OR

- **Monsieur ALBERT Jean-Paul**
Conseiller municipal de VOLMERANGE LES BOULAY
- **Monsieur AMPS Marcel**
Maire de MARIMONT LES BENESTROFF
- **Monsieur BECKER Jean-Luc**
Maire de ARRIANCE
- **Monsieur DAUBIE Jean**
Adjoint au maire de TRESSANGE
- **Monsieur DEBRIN Paul**
Maire de AULNOIS SUR SEILLE
- **Monsieur DESHAYES Christian**
Maire de HAN SUR NIED
- **Madame GOLIN Danielle née TOPPETA**
Adjoint au maire de TRESSANGE
- **Monsieur JAGER Roger**
Conseiller municipal de GUERTING
- **Monsieur LECLERC Jean-Paul**
Maire de VATIMONT
- **Monsieur OSTER Charles**
Conseiller municipal de MARANGE SILVANGE

- **Monsieur PHILIPP Gilbert**
Maire de BOUZONVILLE
- **Monsieur POINSIGNON Lucien**
Maire de MAINVILLERS
- **Monsieur POIROT Alfred**
Maire de ROMELFING
- **Monsieur RONFORT Bernard**
Adjoint au maire de MOULINS LES METZ
- **Monsieur SCHAMING Edouard**
Maire de REYERSVILLER
- **Monsieur SCHWARZ Gérard**
Maire de MARANGE ZONDRANGE
- **Monsieur STIRNWEISS Charles**
Conseiller municipal de FORBACH
- **Monsieur THEOBALD Jean-Claude**
Maire de MOULINS LES METZ
- **Monsieur VECRIGNER Gérard**
Maire de VOLMERANGE LES BOULAY
- **Monsieur ZIMMERMANN Jacques**
Maire de GIVRYCOURT

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ABATE Véronique née BARBIER**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur ADAM Christophe**
Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Madame AISENE Laurence née ZAYDMANN**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur ALBERTUS Dominique**
Maître-ouvrier, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame ALLEGRE Chantal née JOLY**
Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur ANDREOLLE Béatrice**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame ANIBALDI Sylvie née RUBERT**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Monsieur ANTOINE Pierre**
Adjoint technique principal de 2^e classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur ARCELIN Laurent**
Technicien principal de 1^e classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur BABENKO Fabrice**
Adjoint technique principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BARBIER Marc**
Adjoint technique principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Madame BAZIN Patricia née WATTRON**
Adjoint administratif de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BELLAVRE Thierry**
Adjoint technique de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BENOETELLO Jean**
Adjoint administratif principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Madame BERG Marie née HILPERT**
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de HILSPRICH
- **Madame BERLOCHER Pascale**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur BERNARD Emmanuel**
Adjoint technique principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Madame BERTAGNA Marie-Christine**
Adjoint administratif principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Madame BETTINGER Gisèle (A titre posthume)**
Adjoint technique de 2^eme classe, MAIRIE de BOULAY MOSELLE
- **Madame BIES Muriel née MAIGNIEN**
Infirmière DE classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame BIGARE Gisèle**
Adjoint technique territorial principal de 2^eme classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur BIOTTI Alain**
Adjoint technique principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BISON Fabrice**
Adjoint technique de 1^e classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur BISTOCCHI Ferdinand**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe, MAIRIE de MARLY
- **Monsieur BOCQUILLON Daniel**
Technicien principal de 1^{ère} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur BOHN Gilles**
Agent de maitrise, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame BOMO Elisabeth née UNTERNEHR**
Puéricultrice de 3^eme grade, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame BONADDIO Claudine née MURATORI**
Adjoint technique 1^e classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame BORDON Carole née SILVESTRE DUCARN

Adjoint administratif principal de 1^{re} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BOUBAOU Fatima

Adjoint technique de 1^{re} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur BOUCHE Michel

Adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BOUR Eliane née BOEHM

Adjoint technique de 2^e classe, MAIRIE de SPICHEREN

- Monsieur BOUTON Christophe

Ingénieur principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur BREY Philippe

Adjoint technique principal 2^e classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame BRILL Sandrine née NAGEL

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur BRUERE Philippe

Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Madame BURGAIN Anna née LAURINI

Adjoint technique territorial de 1^{re} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BURLETT Nathalie née PERE

Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame BURTAIRE Sabine née CASPAR

Adjoint technique de 1^{re} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame CANAS Elisabeth née MAGNANI

Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame CAPPELLA Margarita

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame CASSISUS DE LINVAL 21, rue de la Forêt née GESCHWIND

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE

- Madame CAVELIUS Annick née GOUJON

ATSEM, MAIRIE de BOUZONVILLE

- Madame CHAPON Catherine

Adjoint technique de 1^{re} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame CHENEVE Aurore

Adjoint administratif de 1^{re} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame CHEVALIER Christine

Chef de protocole, MAIRIE de METZ

- Madame CHOPIN Jacqueline

Adjoint technique de 1^{re} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur CLAUDE Pascal

Adjoint technique principal de 2^e classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur CLUS René

Adjoint technique principal de 2^eme classe, MAIRIE de METZ

- **Madame COLPIN Christine**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur CONESI Arthur**
Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ
- **Monsieur CONSRUCK Philippe**
Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ
- **Madame CORBASCIO Chantal née CLAUDIN**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame COTRET Martine née SCHNEIDER**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur COURTE Christophe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Madame COURTY Mireille née IRION**
Adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame COUSSOUX Evelyne**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame CROCITTI Sylviane**
Rédacteur chef, MAIRIE de GANDRANGE
- **Madame DA SILVA PEREIRA Elisabeth née CARNIEL**
Adjoint technique territorial de 1°classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame DAMILOT Isabelle née FUZELIER**
Educateur APS principal de 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Monsieur DE BLOCK Philippe**
Technicien principal de 2° classe, MAIRIE de YUTZ
- **Monsieur DE CIANCIO Nicolas**
Assistant socio- éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame DE LUCA Isabelle née BLEUSE**
ATSEM principal de 2°classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame DE OLIVEIRA Marie née WATRIN**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE de WOIPPY
- **Monsieur DECKER Francis**
Adjoint technique principal 2°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame DECKER Véronique née MANDAVID**
Adjoint administratif de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES de SARREGUEMINES
- **Madame DEDUN Isabelle née DUBOIS**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame DEF Rosette née SEIGNERT**
Adjoint technique de 2°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame DEFLOIRANE Anne-Sophie née DIVOUX**
Assistant d'Enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX

- Madame DÉLÉANT Nicole née BALVA

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DÉLÉANT Roger

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame DEMERLE Nathalie née DELBONO

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Madame DESMONET Sylvie

Attaché, MAIRIE de NILVANGE

- Madame DI FILIPPO Catherine née PELCZAR

Rédacteur principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame DIMNET Bernadette

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur DOCTEUR Jean Yves

Adjoint technique principal de 1° classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DOERR Bertrand

Educateur spécialisé, MAIRIE de VIEUX LIXHEIM

- Monsieur DOHR Jacques

Adjoint technique territorial principal de 2° classe, MAIRIE de HAM SOUS VARSBERG

- Monsieur DOS SANTOS Maria de Fatima

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CATTENOM

- Madame DUFOUR Marie-Chantal née LARDANT

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur DURIEUX-ATHONADY Francis

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de ALGRANGE

- Monsieur EBNER André

Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur ECK Joseph

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur EHRMINGER Denis

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur END Jérôme

Chef de chœur, MAIRIE de VIC SUR SEILLE

- Monsieur ENGELMANN Patrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame ERBRECH Marc

Technicien-mécanicien, MAIRIE de BITCHE

- Monsieur ESPOSITO Christophe

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur FABINI Patrick

Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- **Monsieur FAGNONI Jean-François**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur FAGOT Xavier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ
- **Madame FANNI Marie-Christine née HOCHARD**
Adjoint administratif 1° classe, S.I.V.O.M. de NILVANGE
- **Madame FAUVEL Rachel née KOCH**
Rédacteur territorial, MAIRIE de METZ
- **Madame FAVERO Pierrette**
Agent technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur FELLERATH Serge**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur FENOT Fabien**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de METZ
- **Madame FERRARELLI Angela**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame FERT Valérie née COIGNARD**
Rédacteur territorial, MAIRIE de METZ
- **Madame FIDRI Sabine née MENRAS**
Adjoint technique de 1ère classe, Office Public de l'Habitat de MONTIGNY LES METZ
- **Monsieur FONDRETON Guy**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur FOSTUR Jean-Luc**
Technicien principal de 1°classe, MAIRIE de FREYMING MERLEBACH
- **Madame FOUX Bernadette**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame FRANTZ Isabelle née BAYEUL**
Adjoint technique de 2°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur FRANTZ Jean-Sébastien**
Choriste, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur FRAU Angelo**
Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de SAINT AVOLD
- **Madame FREYMANN Marie née MURANO**
Adjoint administratif 2°classe, MAIRIE de CARLING
- **Monsieur FRICQUEGNON Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de MARLY
- **Madame FRISCH Rachel née FRANCK**
Assistant enseignant Art pal. 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Monsieur FROELIGER Gilbert**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame FUNAZZI Valérie née DUBOIS**
Adjoint administratif principal de ère classe, MAIRIE de SARREBOURG

- Monsieur FUNFSCHILLING Patrick

Educateur des APS principal 2^oclasse directeur du complexe nautique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN de SAINT AVOLD

- Monsieur FUNFSCHILLING Patrick

Educateur des APS principal de 2^{ème} classe, directeur du complexe nautique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN de SAINT AVOLD

- Madame GALL-WAHL Alice née WAHL

Adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, MAIRIE de BARONVILLE

- Monsieur GARDEREAU Olivier

Adjoint technique de 1^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur GARGUY Yves

Adjoint technique principal de 2^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Madame GEISLER Marie-Thérèse née MEGGIOLARO

Adjoint technique de 2^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame GENOT Rachel née LOMON

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur GERARD Jean-Marc

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de METZ

- Madame GERARDIN Catherine née GRANDJEAN

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Madame GEYER Sophie

Rédacteur stagiaire, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Monsieur GIER Thierry

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur GOMBART Gérard

Chef de service de police municipale principal de 1^o classe, MAIRIE de FLORANGE

- Madame GORKIEWICZ Marie-Laure née PIERRA

Manipulatrice d'électro-radiologue, CENTRE HOSPITALIER DU PARC de SARREGUEMINES

- Monsieur GOSSMANN Christian

Technicien principal de 1^o classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur GOTTI Olivier

Ingénieur principal, MAIRIE de ALGRANGE

- Madame GOUGNARD Chantal née COLE

Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ

- Madame GRADT Valérie née ANDRE

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur GROB Yves

Adjoint administratif principal de 1^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame GUERDER Eliane née THINUS

Adjoint technique 2^{ème} classe, MAIRIE de BOUST

- Monsieur HANSER Norbert

Adjoint technique de 1^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur HAUE Alain

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur HECTOR Christian

Ingénieur en chef, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES de SARREGUEMINES

- Monsieur HEHN Alain

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Monsieur HEINSCHEN Patrick

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame HENNEQUIN Sylvie née GEORGES

Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur HENON Jean-François

Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Madame HENRION Nathalie née LEONARD

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de GROSBLIEDERSTROFF

- Madame HENRY Catherine née HASS

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur HERBETH Alain

Adjoint technique de 1° classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame HERBIET Anne née ROUY

Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur HEYER Edmond

Conseiller municipal, MAIRIE de FLORANGE

- Madame HIRT Nathalie née BEHR

Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Monsieur HOERNER Luc

Directeur général adjoint, MAIRIE de FREYMING MERLEBACH

- Madame HOFFERT Sandrine

Infirmière en soins généraux de grade 2, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ALSACE NORD de BRUMATH CEDEX

- Monsieur HOGG Fabrice

Technicien principal de 1° classe, MAIRIE de FAULQUEMONT

- Madame HUBER Agnès née FREMERY

Agent spéc. des écoles Mat. 1° Classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur IOVINE Renato

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Madame IWAN Angèle née STAUFFER

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de HAGONDANGE

- Monsieur JANIEC Laurent

Adjoint technique de 1° classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame JEUNECOURT Christelle

Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Monsieur JOLIVALT François**
Agent ateliers municipaux, MAIRIE de BOUZONVILLE
- **Madame JOLY Nathalie**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame JOURDAIN Sylvie**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE de WOIPPY
- **Monsieur KAMMER Ghislain**
Agent de maîtrise, MAIRIE de MARLY
- **Monsieur KARDAS Emile**
Adjoint technique de 1^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur KELLER Thierry**
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT de CREUTZWALD
- **Madame KEMPENICH Beatrice**
Rédacteur principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ
- **Madame KEMPF Christine**
Agent de maîtrise, MAIRIE de GUNDERSHOFFEN
- **Madame KIEFFER Isabelle née HENNEÇON**
Rédacteur principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Monsieur KIEHL Yves**
Technicien principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Madame KIRSTEN Ghislaine**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur KLEIN Michel**
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur KLEIN Patrick**
Praticien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE
- **Madame KLING Valérie**
Rédacteur principal de 1^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame KNAFF Agathe**
Adjoint administratif principal de 1^oclasse, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Madame KNAFF Nathalie née LUCAS**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame KOCHLER Nathalie née GUITTON**
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Madame KOMAROV Denise née BECKER**
Adjoint technique territorial de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame KONIG Rachel**
ATSEM de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur KRAJEWSKI Patrice**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT de CREUTZWALD

- Madame KRAUSER Liliane née DEWALD

Attaché principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur KREIS Jean-Luc

Ingénieur principal, MAIRIE de CREHANGE

- Madame KRETZ Cathy

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de SARRALBE

- Monsieur KREYER Lionel

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur LA SALA Joseph

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur LAFOUX Christophe

Administrateur territorial Hors Classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur LAGRANGE Bernard

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de BOUST

- Monsieur LALLEMENT Raymond

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3

- Monsieur LANDSGESELL Rémy

Adjoint au maire, MAIRIE de VECKRING

- Monsieur LANG Thierry

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame LARCHER Marie-Angèle née ZIEGER

Adjoint technique de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame LAUER Micheline née PETRI

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame LAUER Nelly née CHARLIER

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame LAURINI Valérie née AUBIN

ATEEM de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur LAUX Daniel

Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame LAVIGNE Gabrielle née IRITI

Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame LEBLOND Sylviane née COSTALUNGA

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur LECHNER Thierry

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Monsieur LEININGER Denis

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur LENDORMY Dominique

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur LETANG Paul

Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame LIMON Laurence née AUGER

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur LINTZ Fabrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur LOMBARD Alain

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Madame LORANG-CHAUVARIE Agnès

Attaché contractuel, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur LORTHIOIR Hugues-Pierre

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Monsieur LOS Pascal

Adjoint technique de 1ère classe EE, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame LUCA Valérie née PERQUIN

Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MAGAR Nathalie

Attaché territorial, MAIRIE de METZ

- Madame MANAOU Françoise née BOUR

Adjoint administratif territorial, MAIRIE de WOIPPY

- Madame MANCINI Annelise née VALLERA

Rédacteur principal 1^{ère} classe, MAIRIE de FAMECK

- Monsieur MANGEOT Frédéric

Educateur sportif principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Madame MARCHAND Marie-Dominique née HEILIG

Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur MARIATTE Philippe

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame MARTIN Mauricette née BAYERLAIT

ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Madame MARTIN Pascale

Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MARTINI Maryse née KOWALSKI

Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur MARX Yves

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur MATERN Marc

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3

- Madame MATHIEU Anne-Marie née COSSERAT

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur MATHIEU Hervé

Choriste, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur MATHIEU Jean-Marc

Adjoint technique de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur MATHIS Denis

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de NORROY LE VENEUR

- Monsieur MATHIS Dominique

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de NORROY LE VENEUR

- Madame MATWIJJW Thérèse

Choriste, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur MESSAGER Daniel

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Monsieur MEYER Michel

Adjoint technique principal de 2°classe, MAIRIE de METZ

- Madame MICHEL Anne-Marie née CHABAUX

Masseur Kinésithérapeute, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame MILANDRI Marie-Danielle née LABBE

Bibliothécaire, MAIRIE de METZ

- Madame MONTINET Elvira née SABBIONEDA

Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de FLORANGE

- Madame MORSCHEIDT Véronique née ROBERT

Adjoint technique de 1ère classe EE, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MULLER Aline

Attaché principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MULLER Chantal

Adjoint technique principal de 2°classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur MULLER Claude

Adjoint technique principal de 2°classe, MAIRIE de METZ

- Madame MULLER Myriam

Aide- soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur MULLER Ralph

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MUNIER Corine

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur MUZAK Harry

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur NATO Franck

Agent de maîtrise, MAIRIE de WOIPPY

- Madame NEUROHR Monique née RISSE

Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur NIMESKERN Jean-Marc

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame NOWAK Joëlle née LEONARD

Infirmier en soins généraux et spécialisés 2°grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame ORIOTTI Claire

Puéricultrice classe supérieure, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame OUZAR Soraya

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame PAROVEL Evelyne

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur PASCHY Henry

Brigadier-chef principal police municipale, MAIRIE de METZ

- Mademoiselle PEIFER Christophe

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES de SARREGUEMINES

- Monsieur PERDICARO Salvatore

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame PERIER Sylviane née GROSSE

Adjoint administratif de 2° classe, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Madame PERRETTE-PLATINI Mireille née PLATINI

Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame PETIT Agnès née GONCALVES

Adjoint technique principal de 2°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur PETIT Claude

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame PETIT Raymonde née STEINGER

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame PICARD Marie-Aurore

Pianiste corps de ballet, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur PINA Emmanuel

Ingénieur chef de classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Monsieur PINÇON Emmanuel

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur POKORNOWSKI Christophe

Agent de maitrise, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur POST Claus

Adjoint technique principal de 2°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur PREIS Patrick

Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de METZ

- Madame PROBST Anne

Infirmier cadre paramédical, CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY de LAXOU CEDEX

- **Madame PRUNELLE Patricia née NUSS**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE
- **Monsieur PUSCEDDU Enrico**
Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de CREHANGE
- **Madame PUTZ Isabelle**
Adjoint administratif 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RAHBI Mabrouk**
Adjoint technique de 1° classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame RAUCH Rose née KLEIN**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur REISDORFER Denis**
Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur REMIH Sylvain**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT de CREUTZWALD
- **Madame RENAUD Pascale née NISS**
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE de LORQUIN
- **Monsieur RETTIG Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RICHARD Olivier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RIQUET Dominique**
Ingénieur principal, MAIRIE de METZ
- **Madame RIVOALLAN Françoise**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur ROBERT Claude**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame RODRIGUES-MACHADO Pascale née GEORG**
Adjoint technique de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame ROHR Michèle née KAISER**
Psychomotricien de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur ROSSI Franck**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur ROTH Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ
- **Madame ROTH Valérie née MORITZ**
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur ROTHE Serge**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame ROUSSE Nathalie née WEISS**
Auxiliaire de puériculture principal de 2° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame RUSPELER Laurence née MULLER**
Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Madame SANTINELLI Sophie née KVAK

Infirmier en soins généraux et spécialisés 2° grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame SAUNIER Martine née FRANCHI

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur SAVANOVIC Milan

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN de SAINT AVOLD

- Monsieur SAVANOVIC Milan

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN de SAINT AVOLD

- Monsieur SCHARFF Olivier

Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur SCHAUB Claude

Educateur des APAS, MAIRIE de METZ

- Madame SCHIAVONI Sylviane

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur SCHNEPF Jacques

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Madame SCHOENACHER Florence

Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur SCHOUMER Cyrille

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Madame SCHRANKO Chantal née HOFFMANN

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de GROSBIEDERSTROFF

- Madame SCHROTZENBERGER Marie-Josée née BENETAUX

Agent technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur SCHWENCK Alain

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur SELVINELLI Yves

Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Madame SIPIERRE Roselyne née ALLARD

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur SKANBRAKS Alexandre

Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur SOBERT Jean-Paul

Adjoint au Maire, MAIRIE de VERGAVILLE

- Monsieur SOHM Pascal

Educateur principal des APS de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur SOHM Pascal

Educateur principal des APS de 1°classe, MAIRIE de METZ

- Madame SORNE Marie-Thérèse

ASEM de 1ère classe, MAIRIE de ENNERY

- Monsieur STEFFEN Jean Pascal

Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame STEIBEL Véronique née ZIMMERMANN

Infirmière de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur STENGER Fabien

Directeur général adjoint des services, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES
CONFLUENCES de SARREGUEMINES

- Monsieur THEOBALD Marc

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur THESEE Lucien

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ

- Madame THIOLIERE Elisabeth née SERGENT

Préparateur pharmacie hospitalière, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame THIRIET Paulette

Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame THISSE Laurence

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de MARLY

- Madame TOMBA Octavie

Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur TOSI Gilles

Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur TRIMBUR Pierre

Assistant enseignement artistique pal de 1°classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame TUSCHL Josiane

ATSEM de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH

- Monsieur URBING Frédéric

Technicien principal de 1° classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH de
HAYANGE

- Madame VAGNER Marie-Jeanne née HOLLENDER

ATSEM 2° classe retraitée, MAIRIE de VECKRING

- Madame VAS Marcelle née RUGGIA

Infirmier en soin généraux et spécialisés 2°grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de
METZ-THIONVILLE

- Madame VAUCHET Nathalie née RIEHL

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame VECCHIO Anne-Marie née PICCERELLE

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame VERGIER Martine née BACHET

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de REMILLY

- Monsieur VIDUCIC Patrice

Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Madame VILBOIS Martine

Adjoint technique de 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur VIRY Denis

Adjoint technique territorial principal de 1^o classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame VISCOS-BOULET Catherine

Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame WALOCZCZYK Sandrine née SALLES

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur WARIS Laurent

Adjoint technique de 2^o classe, MAIRIE de BAMBIDERSTROFF

- Madame WARNY Eliane née BOUR

Agent des services hospitaliers qualifiés, HOPITAL LOCAL INTERCOMMUNAL 3H SANTE de CIREY-SUR-VEZOUZE

- Madame WEBER Corinne

Adjoint administratif de 2^{ème} classe, MAIRIE de BOUZONVILLE

- Madame WEISENBACHER Valentine

Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur WELTER Yannick

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur WIGAND Dominique

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur WOLF Serge

Opérateur des APS qualifié, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT de CREUTZWALD

- Madame WOZNIAK Patricia

Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame Y BUN SUR Pan Yang née Y BUN SUR

Adjoint technique de 1^o classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame ZAERCHER Martine née SOMMER

Adjoint territorial qualifié du patrimoine principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de SARREBOURG

- Monsieur ZAJAC Christophe

Adjoint technique principal de 1^o classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur ZANONCELLI Olivier

Adjoint technique de 2^{ème} classe, MAIRIE de METZ

- Madame ZBIEGIEL Nathalie

Adjoint administratif de 1^o classe, MAIRIE de AMNEVILLE

Médaille VERMEIL

- Madame ALBERTUS Marie née FORSTER

Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DU PARC de SARREGUEMINES

- Monsieur ANGELONI Bernard

Agent de maîtrise principal, S.I.V.O.M. de NILVANGE

- Monsieur ANTONINI Laurent

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de AMNEVILLE

- **Madame ARCELLA Virginie**
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame ARGENSON Laurence**
Infirmier anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur ARRONDELLE Martial**
Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur ARUS Bertrand**
Infirmier psychiatrique classe sup, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur AUBERTIN Vincent**
Agent de maitrise principal, MAIRIE de WOIPPY
- **Madame AUBURTIN Vincente née LA MARCA**
Rédacteur principal 1° classe, MAIRIE de FAMECK
- **Madame AVEAUX Odile**
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur BADARIOTTI Christian**
Infirmier psychiatrique classe sup., CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame BAILLEUL Mireille née DAL**
Adjoint du patrimoine 2°classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur BALLIET Rodolphe**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de XOCOURT
- **Madame BANDEL Linda**
Adjoint administratif principal de 1°classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BANTON Blandine**
Puéricultrice de classe supérieure, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame BARBE Ghislaine née TURQUIN**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur BARBIER André**
Agent de maitrise, MAIRIE de METZ
- **Madame BASSOMPIERRE Marie-Laure née PERICO**
Rédacteur principal de 1ère classe, Office Public de l'Habitat de MONTIGNY LES METZ
- **Monsieur BECK Dominique**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame BENDER Sabine née WETTA**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame BLECHSCHMIDT Brigitte née GRUN**
Adjoint technique de 1ère classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur BLEYMEHL Bernard**
Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de HOMBURG HAUT
- **Monsieur BLOND Thierry**
Adjoint technique de 1°classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BOJENS Jean-Marc**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur BONNEFOIS Jean-Jacques

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Monsieur BONNENBERGER Yves

Infirmier D.E, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Monsieur BORNER Jean-Marie

Technicien principal de 1^oclasse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES
CONFLUENCES de SARREGUEMINES

- Monsieur BOUCHER Roland

Adjoint technique de 2^oclasse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de
METZ

- Madame BOUR Nathalie née POIRIER

Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BRIAND Catherine née HARTER

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur BROSIUS Pascal

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de FLORANGE

- Monsieur BROSSARD Albert

Adjoint au Maire, MAIRIE de TRESSANGE

- Monsieur BRUGERE Jean-Michel

1^o adjoint au Maire, MAIRIE de BOUSTROFF

- Madame BRZENCZEK Edith née CRAINICH

Adjoint technique territorial principal 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BUCHY Martine

Assistante médicale administrative, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE

- Madame BURGAIN Anna née LAURINI

Agent technique territorial de 1^{ère} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame CAID Fathia née BOUDRAS

Rédacteur principal 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Monsieur CALBA Laurent

Chef de projet, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur CAMPIONE Salvatore

Adjoint technique 1^o classe, MAIRIE de HAYANGE

- Madame CANTON Elisabeth née VILM

Rédacteur chef titulaire, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Madame CAPELLO Marisa

Adjoint technique principal de 2^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur CATELEAU Philippe

Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Madame CEROU Isabelle née DUVAL

Rédacteur territorial, MAIRIE de YUTZ

- Monsieur CIMINATO François

Adjoint technique principal 2^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- **Monsieur CIRE Jean Marie**
Adjoint administratif territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur CLAUSSET Claude**
Adjoint technique principal de 2^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur COLLEUR Alain**
Maire adjoint, MAIRIE de BOUZONVILLE
- **Madame COLOMBO Carmen née PAQUET**
Attaché, MAIRIE de RANGUEVAUX
- **Madame CORBIAUX Catherine née CATTANEO**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur CRIDEL Joël**
Adjoint technique principal de 1^o, MAIRIE de FLORANGE
- **Madame CZEMBOR Marie- Grace née ANTONIELLO**
Adjoint technique territorial de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur DAMBOT Francis**
Adjoint technique de 1^{ere} classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur DAMIEN Maurice**
Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur DARBOIS Patrick**
Educateur des APS de 1^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Madame DAUSEND Liliane née GAUSS**
Adjoint technique de 1^{ere} classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame DEMANGE Marie-Claire née BRUNNER**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame DEMARET Claudine née KONNE**
Adjoint administratif principal de 2^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur DEUTSCH Roland**
Adjoint technique de 1^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur DI BARTOLOMEO Roland**
Adjoint au Maire, MAIRIE de KANFEN
- **Monsieur DIRHEIMER Jean-Pierre**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur DOEBLE Hervé**
Adjoint technique principal 2^o classe, MAIRIE de SEREMANGE ERZANGE
- **Monsieur DROUIN René**
Maire de Moyeuvre-Grande, MAIRIE de MOYEUVRE GRANDE
- **Madame DRUM Isabelle**
Rédacteur principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur DUC Didier**
Ingénieur chef classe exceptionnelle, MAIRIE de METZ
- **Madame DUCOFFRE Marie-Josée née THIBEAUX**
ATSEM principal de 2^{eme} classe, MAIRIE de METZ

- Madame DUFAURE Corinne née KRIEGER

Educateur APS PPL 1° classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH de HAYANGE

- Madame ERCOLI Danièle née MARKO

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame ETIENNE Pascale née PEROSE

Ingénieur en chef tutorial, MOSELIS de METZ CEDEX

- Madame FAMIELEC Sylvie née FAMIELEC

Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur FARINA Didier

Agent de maitrise principal, MAIRIE de HAYANGE

- Madame FLAMMAND Muriel née VERRIER

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur FORT Patrick

Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de METZ

- Madame FOURNERET Sylvie

Infirmier en soin généraux et spécialisés 4°grade , CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame FRANCOIS Marie

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de TRESSANGE

- Madame FRANQUIN Christiane née HOLSTEIN

Rédacteur principal de 1°classe, MAIRIE de METZ

- Madame FREESE Martine née SEIWERT

Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame FROEHLICHER Martine née OPPE

Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur GARNIER Stéphane

Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL de BAR-LE-DUC

- Monsieur GETTE Pascal

Président du SIVOM V.R.D de Boulay-Moselle, MAIRIE de MOMERSTROFF

- Monsieur GIOVANNONI Gérard

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame GIRY Pascale née FRENZ

Attaché, MAIRIE de METZ

- Madame GLINGANI Corinne née ROSETTI

Adjoint administratif 1°classe, MAIRIE de CRUSNES

- Monsieur GLOMP Didier

Rédacteur principal de 1° classe, MAIRIE de FAULQUEMONT

- Monsieur GRANDJEAN Jean-Marc

Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de METZ

- Madame GRANDJEAN Mireille née KREBS

Attachée territoriale, MAIRIE de BAMBIDERSTROFF

- **Monsieur GRASMUCK Jean Luc**
Manipulateur électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER DU PARC de SARREGUEMINES
- **Madame GRAZIANI Anne Marie née NEGRI**
ATSEM principal de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur GREBIL Michel**
Manipulateur électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER DU PARC de SARREGUEMINES
- **Madame GRILL Martine**
Educateur APS principal 1° classe, MAIRIE de FAMECK
- **Monsieur GUILLAUME Dominique**
Adjoint technique principal 1° classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur GUSSE Didier**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur HAMM Pierre**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG de STRASBOURG CEDEX
- **Madame HAUGARD Rita née VONDERSCHEER**
Puéricultrice cadre santé, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur HECKEL Dominique**
Moniteur d'éducation physique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame HEITZMANN Patricia née KALIS**
ATSEM principal de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur HENER Thierry**
Adjoint technique de 1°classe, MAIRIE de METZ
- **Madame HESSE Martine née BENKOUDA**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de MARANGE SILVANGE
- **Madame HETHENER Evelyne**
Attaché territorial, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur HEYERT Eric**
Agent de maîtrise, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame HEYMES Corinne**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame HINERSCHID Chantal**
Adjoint administratif principal 2°classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de METZ
- **Madame HINKEL Joelle née NANUS**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame HOCH Michèle née LEJAL**
Assistant conservation principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur HOEN Jacques**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur HOFF Joseph**
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur HOUBRE Michel (A titre posthume)**
Chef de service de la police municipale, MAIRIE de SARREBOURG

- **Monsieur HUET Claude**
Adjoint technique principal 1° classe, MAIRIE de HAYANGE
- **Monsieur IANNAZZI Patrice**
Régisseur général, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Madame JAFFRES Dominique née COUSOT**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame JELMINI Myriam née GESCHLECHT**
Adjoint technique territorial de 1° classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur JODOCY Thierry**
Agent de maitrise principal, MAIRIE de METZ
- **Madame JOLY Martine née MALLINGER**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame JUGET Martine née BECKER**
Adjoint technique de 2° classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur JUNGELS Thierry**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur KAUFFMANN Rémy**
Agent de maitrise, MAIRIE de BAERENTHAL
- **Monsieur KENNEL Michel**
Agent de maitrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur KIEFFER Raymond**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de METZ
- **Madame KIFFER Colette née GASPARD**
Assistant enseignement artistique principal, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Monsieur KOENIG Michel**
Ingénieur chef classe normale, MAIRIE de METZ
- **Monsieur KROPP Laurent**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame KUHNEN Liliane née LOCKS**
Rédacteur principal de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur KULL Jean-Michel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de HAGONDANGE
- **Monsieur LA SALA Nazario**
Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Madame LAMBOUR Béatrice**
Maître-ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame LANTOURNE Josette née BORTOT**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur LEDUC Alain**
Professeur d'Enseignement artistique, Ecole supérieure d'Art de Lorraine de METZ
- **Monsieur LEMASSON Pierre**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- **Monsieur LEMEL Claude**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur LEROUX Christian**
Agent de maîtrise, MAIRIE de HAM SOUS VARSBERG
- **Madame LETZELTER Joëlle née DALLA-FAVERA**
Médiateur, MAIRIE de METZ
- **Monsieur LOESCH Dominique**
Ingénieur principal, MAIRIE de METZ
- **Monsieur LOGIN Daniel**
Rédacteur, MAIRIE de METZ
- **Madame LOMBARD Isabelle née JEROME**
Rédacteur principal de 1^oclasse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Madame MADELEINE Astrid née NICOLAS**
Adjoint administratif hospitalier principal de 2^{ème} classe, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur MARCHAL Luc**
Assistant d'enseignement artistique principal, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Madame MARCHETTO Maryse née TALARICO**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame MATELIC Martine**
Adjointe au Maire, MAIRIE de MOYEUVRE GRANDE
- **Madame MATHIEU Corine née PAULY**
Attachée territoriale, MAIRIE de ARS LAQUENEXY
- **Monsieur MATHIS Eric**
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe EE, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur MENTZER Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de YUTZ
- **Madame MERILLOU Michèle née CUSIMANO**
Adjoint technique territorial de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur MERILLOU Serge**
Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur MERTZ Luc**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de YUTZ
- **Madame MEYER Nicole née DUPUIS**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur MIZZON Jean Marie**
Directeur territorial, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur MOHR Martial**
Conseiller Municipal, MAIRIE de REMERING
- **Monsieur MONOPOLI Adrien**
Adjoint administratif principal de 2^o classe, MAIRIE de SAINT AVOLD
- **Madame MONZEL Mireille née SCHORSCH**
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de HAGONDANGE

- **Madame MOUYEAUX Lydia née GON**
Cadre de santé puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame MOYEMONT Astride née MULLER**
Adjoint administratif principal de 2° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Madame MUCKENSTURM Françoise née CUNEGO**
Agent spécialisé polyvalent d 2ème classe, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Madame MULLER Isabelle née DRUT**
ATSEM principal de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur MULLER Jean-Luc**
Adjoint administratif principal de 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Madame MULLER Marie Marthe née LAMPERT**
ATSEM 1° classe, MAIRIE de WILLERWALD
- **Monsieur NACHTEGAEL Bernard**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame NAPOLITANO Dominique née BRUM**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur NEU Sylvain**
Infirmier psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame NGUYEN Marie-Thérèse née BATONNET**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame NIMESKERN Marie-Claire née RUEFF**
ATSEM principal de 2° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH
- **Monsieur NOWAK Dominique**
Adjoint administratif 2° classe, MAIRIE de HAYANGE
- **Madame ODAU Nicole née VARLET**
Adjoint technique territorial 1° classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame ODER Brigitte née RIZZATO**
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur ORTH Frédéric**
Educateur APS principal de 1ère classe, MAIRIE de HAGONDANGE
- **Madame ORY Adèle née KOSTEREVA**
Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Madame OSWALD Monique née BRAUN**
Manipulateur en radiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur OTTMANN Jean-Luc**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur OUCHACHE Moussa**
Adjoint technique principal de 2° classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur PALUMBO Sabatino**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de UCKANGE
- **Monsieur PARISOT Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur PAYSANT Denis

Adjoint au Maire Vice président de la communauté de communes du Bouzonville, MAIRIE de BOUZONVILLE

- Monsieur PERRIN Jean-Claude

Adjoint technique de 2° classe, MAIRIE de AMNEVILLE

- Madame PERUCH Irma née PERUCH

ATSEM 1° classe, MAIRIE de UCKANGE

- Madame PETRY Fabienne née STENGER

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame PICCARRETA Nadine née PICCARRETA

Adjoint administratif principal 2° classe, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur PICHON Léon

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ

- Madame PINTO DE ABREU Laura née PINTO DE ABREU

Adjoint technique principal, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur PLANQUE Patrick

Directeur territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Madame POINSIGNON Danielle

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Madame POCHELE Annie née BEGHIN

Educateur chef de jeunes enfants, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame PRUD'HOMME Sylvana née FALZONE

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur QUENOUILLE Denis

Infirmier de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur QUERCIA François

Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame RABANY Martine née POIDEVIN-BRECHE

ATSEM principal de 2° classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur RACCLET Philippe

Technicien supérieur hospitalier de 21ème classe, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Madame RAZYK Katty née WEINGARTEN

Auxiliaire de puériculture pal de 2° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame RELIER Evelyne

ATSEM principal de 2° classe, MAIRIE de FREYMING-MERLEBACH

- Monsieur REVELANT Armand

Chef de service de Police, MAIRIE de MARANGE SILVANGE

- Madame RISSE Josiane née ZIMMER

Attaché territorial, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur ROULLIER Thierry

Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame ROYER Claudette née RENKES

Rédacteur, MAIRIE de METZ

- **Monsieur RUDEAU Jean-Paul**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RUIZ Jean-Yves**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RUMMLER Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de HOMBORG HAUT
- **Monsieur RUPPEL Vincent**
Infirmier psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SANDT Gilbert**
Adjoint technique principal 1° classe, MAIRIE de HETTANGE-GRANDE
- **Madame SANDT Nadine née WIRIG**
Adjoint administratif principal 2° classe, MAIRIE de CATTENOM
- **Monsieur SATOS Adrien**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur SCHAEFFER Benoit**
Assistant enseignement artistique principal 1°classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Monsieur SCHAUB Laurent**
Infirmier psychiatrique C.S., CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SCHIRRA Bernard**
Adjoint technique de 1ère classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur SCHMIDT Jean-Marie**
Ingénieur, MAIRIE de METZ
- **Monsieur SCHMITT Didier**
Cadre de santé paramédical , CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SCHMITT Jean**
Maître ouvrier, SYNDICAT INTER HOSPITALIER DU SUD MOSELLAN de LORQUIN
- **Monsieur SCHOENDORF Maurice**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SCHOLER Charles**
Adjoint technique principal de 1° classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame SCHROEDER Michèle née INNELE**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur SCHWARTZ Aimé**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SCHWARTZ Bruno**
Technicien principal de 1°classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur SCHWARTZ Philippe**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur SERSEN François**
Conseiller municipal, MAIRIE de TRESSANGE
- **Madame SICILIANO Assunta**
Adjoint technique de 1ère classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- **Madame SOUDIER Christine**
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame SPIR Monique née SCHNEIDER**
Adjoint technique territorial de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame STEIN Nadine née GORLA**
Rédacteur principal de 2^{ème} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame STRUBEL Anna née APADULA**
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de HAYANGE
- **Monsieur SUTTER Philippe**
Infirmier anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame THIEME Fabienne**
Adjoint technique principal de 2^oclasse, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Madame THIRY Karine**
Adjoint administratif principal de 1^o classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur THOMAS Jean-Pierre**
Rédacteur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur ULTSCH Christoph**
Adjoint technique de 2^oclasse, MAIRIE de GROSBLIEDERSTROFF
- **Monsieur UNTERSINGER Eric**
Technicien principal de 2^o classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur UTERS Hubert**
Responsable organisation, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur VAURY Serge**
Agent désinfection, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur VEYNAND Dominique**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de UCKANGE
- **Madame VINCENT Marie- Lise**
Adjoint technique territorial de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame VOITELET Denise née HELLERINGER**
Agent spécialisé principal de 1^o classe des écoles maternelles, MAIRIE de SAINT AVOLD
- **Monsieur WAGMANN Didier**
Adjoint technique principal de 1^o classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur WEBER Claude**
Chef de service de classe normale police municipale, MAIRIE de BOUZONVILLE
- **Monsieur WEBER Jean-Luc**
Rédacteur principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES ST AVOLD
- **Monsieur WEBER Patric**
Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur WELSCH Gilbert**
Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur WERNET Philippe**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES ST AVOLD

- Monsieur WITNAUER Jean-Michel née WEBER

Adjoint au Maire, MAIRIE de RUSTROFF

- Monsieur ZANDOUCHE Jean-Pierre

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur ZANETTI Roberto

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur ZAPP Bernard

Adjoint technique principal de 1^o classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES
CONFLUENCES de SARREGUEMINES

Médaille OR

- Madame ANDOLFI Chantal

Directrice générale des services, MAIRIE de BOULAY MOSELLE

- Monsieur AREND Jean-Marc

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT de
CREUTZWALD

- Monsieur AUBURTIN Alain

Technicien principal de 1^o classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur BARTHELEMY Alain

Secrétaire de mairie, MAIRIE de BOUSTROFF

- Monsieur BATTISTUTTA Marc

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur BAYER Francis

Technicien, MAIRIE de NILVANGE

- Monsieur BEAU Roland

Adjoint Technique principal 2^o classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur BECK Patrick

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX

- Monsieur BECK Raymond

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ
METROPOLE de METZ

- Monsieur BECKER Michel

Adjoint technique principal 1^o classe, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur BENOIT Christian

Adjoint technique principal 2^o classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur BERTRAND Gilles

Ingénieur principal, MAIRIE de METZ

- Madame BETSCH Monique née CASTELLI

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur BIANCHI Patrice

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Madame BITCHE Elisabeth née LAGAL

Rédacteur territorial, MAIRIE de METZ

- **Monsieur BLIES Jean François**
Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur BOITELLE Gérard**
Technicien principal de 2^{ème} classe, S.I.V.O.M. de NILVANGE
- **Madame BOUR Marie-Claire**
Maître ouvrier, SYNDICAT INTER HOSPITALIER DU SUD MOSELLAN de LORQUIN
- **Monsieur BOURGUIGNON Alain**
Adjoint technique principal de 2^oclasse, MAIRIE de FLORANGE
- **Madame BOUYER Claudine**
Adjoint administratif principal 1^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BRABLIN Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ
- **Monsieur BROCKER Gilbert**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Madame BURTAIRE Monique née CZASCHKE**
Adjoint technique de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ
- **Madame BUZZATI Marise née BUZZATI**
Rédacteur principal de 1^oclasse, MAIRIE de MOYEUVRE GRANDE
- **Madame CAILLET Liliane née GARCIA**
Adjoint administratif principal 2^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur CARPENTIER Michel**
Adjoint technique principal de 2^oclasse, MAIRIE de FLORANGE
- **Madame CHASSIN Michèle née KRIER**
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur CHIRRE Daniel**
Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ
- **Monsieur COLLARD Marc**
Ingénieur principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame CRESPI Jasmine née SCHLICK**
Adjoint administratif principal de 1^oclasse, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Monsieur DAISE Jean**
Directeur des services techniques, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY de POMPEY
- **Monsieur DELAMOURD Joseph**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur DEPREZ Raymond**
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de METZ
- **Monsieur DESHAYES Fabien**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de WOIPPY
- **Madame DHAUSSY Astrid née WEHRLI**
Infirmière de Bloc opératoire cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE

- Madame DIER Danielle née FANTINO

Adjoint administratif territorial de 1^oclasse, MAIRIE de WOIPPY

- Madame DONY Bernadette née MATTER

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE

- Monsieur DUGUE Alain

Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Monsieur ECKEL Jean-Claude

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de GUENANGE

- Monsieur EHRMINGER Didier

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame ENGLER Marie née ETOURNEAU

Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame FABERT Geneviève

Cadre de santé IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur FABRE Dominique

Ingénieur en chef de classe exceptionnelle, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3

- Madame FALIZE Barbara née MARCANDELLA

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame FERRARI Sylvie née SCHROEDER

Adjoint administratif 2^oclasse, MAIRIE de CARLING

- Monsieur FERS Rémy

Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Monsieur FIEFFEL Jean-Marc

Adjoint technique de 2^{ème} classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur FOCESATO Jean-Luc

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de AMNEVILLE

- Monsieur FOGEL François

Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Monsieur FRANTZ Paule

Rédacteur principal de 2^{ème} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS de CATTENOM

- Monsieur FREYBURGER Guy

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur FRIEDMANN Yves

Adjoint technique principal 1^oclasse, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur FULLENWARTH Jean-Pierre

Adjoint de maîtrise principal, MAIRIE de HAYANGE

- Madame GAGNEUX Marie-Bernadette née LESEWNO

Assistance médio-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame GASTINEL Nadine née MOSER

Adjoint administratif principal 1^oclasse, MAIRIE de ALGRANGE

- **Monsieur GAUTRIN Yannick**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur GEHL Roland**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de BOUZONVILLE
- **Madame GOBERT Rolande née WEIHSEND**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame GRADEL Nicole née ROBINET**
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame HACQUARD Solange née HACQUARD**
Rédacteur, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur HEBERLE Pascal**
Adjoint technique territorial principal de 1°classe, MAIRIE de WOIPPY
- **Madame HEBLICH Elisabeth née AREND**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Monsieur HELVIC André**
Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur HENRION Michel**
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Monsieur HERRMANN Jean**
Technicien, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX
- **Madame HEYERT Jeanne née DOS SANTOS**
Assistant socio-éducatif principal, MAIRIE de THIONVILLE
- **Madame HILD Blandine**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur HOFF Michel**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur HORDEZ Pierre**
Ingénieur en chef de classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ
METROPOLE de METZ
- **Monsieur HOUDIN Bernard**
Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de HAYANGE
- **Monsieur JACQUEMIN Olivier**
Educateur APS principal de 1°classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur JANICOT Denis**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ
METROPOLE de METZ
- **Monsieur JANSEM Daniel**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur JUNG Jean-Marc**
Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de MOYEUVRE GRANDE
- **Madame JUNG Marie**
Adjoint technique de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES
CONFLUENCES de SARREGUEMINES

- Monsieur JUNG Richard

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame KALUZA Brigitte née KALUZA

Assistant de conservation principal de 1^oclasse, MAIRIE de FLORANGE

- Madame KAPPES Margot née GUILBERT

Agent de maîtrise, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX

- Monsieur KARP Patrice

Ingénieur principal, MAIRIE de FORBACH

- Monsieur KEIFF Daniel

Adjoint technique principal de 1^oclasse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3

- Madame KLEIN Béatrice née KLEIN

Attaché titulaire, MAIRIE de SAINT AVOLD

- Monsieur KURTZ Gérard

Infirmier 2^ograde, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Madame LABOURASSE Jaqueline

ATSEM de 1^{ère} classe, MAIRIE de MARANGE SILVANGE

- Monsieur LANG Jean-Claude

Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Madame LANG Marie-Carmen née HERNANDEZ RUIZ

Adjoint technique principal de 2^oclasse, MAIRIE de METZ

- Monsieur LEBRUN Jean

Adjoint technique principal 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur LECOCQ Patrick

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de HAYANGE

- Monsieur LEMAITRE Robert

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE de METZ

- Monsieur LEMAL Roger

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Monsieur LEMESLE Francis

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Madame LEYENDECKER LUCIE née MASSON

Cadre de santé moniteur, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur LIGER Michel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de WOIPPY

- Madame LIPPOLDT Rose-Marie

Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame LOMBARD Régine née GORGE

Rédacteur principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Madame LUBAS Elise née UGOZZI

Adjoint technique 2^oclasse, MAIRIE de HETTANGE-GRANDE

- Monsieur MARINI Michel

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE de SARREBOURG

- Madame MATHIS Raymonde née FEIPEL

ATSEM principal 2°classe, MAIRIE de HETTANGE-GRANDE

- Madame MATZ Patricia née HOCHARD

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES ST AVOLD

- Monsieur MEHLINGER Roger

Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE de FORBACH

- Madame MEISSNER Isabelle née SCHWARZ

Rédacteur, MAIRIE de CREUTZWALD

- Madame MERKLING Joelle née FIALET

ATSEM principal de 1°classe, MAIRIE de MOYEUVRE GRANDE

- Monsieur MEYER Patrick

Agent de maîtrise, MAIRIE de SARREGUEMINES CEDEX

- Monsieur MODRZYK Christian

Educateur territorial des APS principal de 1ère classe, MAIRIE de SARREBOURG

- Madame MONSCIANI Patricia

ATSEM 1ère classe, MAIRIE de HOMBOURG HAUT

- Monsieur MORALES Juan

Technicien, COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SILLON MOSELLAN de HAGONDANGE CEDEX

- Madame MOULAY Patrice née BECKERICH

Cadre de santé (IDE), CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame MULLER Liliane née GRAF

Adjoint technique 2°classe non titulaire, MAIRIE de CREUTZWALD

- Madame MULLER Monique

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur MULLER Sylvain

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Monsieur PAYENCHET Eric

Agent de maîtrise, MAIRIE de METZ

- Madame PIBIRI Christine née NICOLI

Adjoint administratif 1°classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur PIZZUTO Patrick

Technicien, MAIRIE de METZ

- Monsieur PLISZCZAK Stanislas

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur POLEGATO Denis

Technicien principal de 1°classe, MAIRIE de THIONVILLE

- Monsieur QUENETTE Denis

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de METZ

- Madame RENAUD Nadine née HOCHLAENDER

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de HAGONDANGE

- **Monsieur RENAUDAT Frédéric**
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur RENAUX Alain**
Technicien, MAIRIE de METZ
- **Madame RICCI Evelyne née BENOIT**
Rédacteur principal de 1°classe, MAIRIE de METZ
- **Monsieur RIDACKER Yves**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de BAERENTHAL
- **Monsieur ROTH Laurent**
Agent de maitrise, MAIRIE de METZ
- **Madame ROTH Marcelle née LOEWENGUTH**
Adjoint administratif principal de 1°classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur ROTONNELLI Vincent**
Adjoint technique de 2°classe, MAIRIE de METZ
- **Madame SBAFFI Brigitte née PETESCH**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de THIONVILLE
- **Monsieur SCHALLWIG Oscar**
Educateur APS Principal de 1°classe, MAIRIE de FREYMING MERLEBACH
- **Monsieur SCHAMBER Didier**
Technicien, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur SCHARF Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ
- **Monsieur SCHEFFER Patrick**
Agent de maitrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3
- **Monsieur SCHLEININGER Francis**
Cadre de santé paramédical (IDE), CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES
- **Madame SCHLOSSMACHER Odile née GUARESCHI**
Directeur général des services, S.I.V.O.M. de NILVANGE
- **Monsieur SCHMITT Hervé**
Technicien, S.I.V.O.M. de NILVANGE
- **Monsieur SCHMITT Jean-Marc**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur SCHMITT Roland**
Adjoint technique principal de 1°classe, S.I.V.O.M. de NILVANGE
- **Monsieur SCHMITT Serge**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame SCHMUCK Francine**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2°classe, MAIRIE de AMNEVILLE
- **Madame SCHOLTUS Marie-Paule**
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur SIEUX Bruno

Adjoint technique principal de 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Monsieur SOLIMENO Frédéric

Adjoint technique principal de 2^ome classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame SPERANDIO Sabine née KLUJ

Adjoint administratif principal 1^oclasse, MAIRIE de ALGRANGE

- Monsieur STEINMETZ Jean-Luc

Ingénieur principal, MAIRIE de METZ

- Monsieur SYLVESTRE Denis

Adjoint technique principal 2^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame TACAILLE Sylvaine née CHRISTOPHE

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame TARAJIC Dominique née MAIRE

Rédacteur principal d 1^{ère} classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur TINNIRELLO Michel

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame TOMASINA Josette

Adjoint technique 1^oclasse, MAIRIE de METZ

- Madame TOUCHE Florence née HERRMANN

Adjoint administratif principal 1^oclasse, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur TURLET François

Technicien principal de 1^oclasse, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ CEDEX 3

- Monsieur VASSEUR Didier

Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur VERY Jean-Paul

Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE de METZ

- Madame VIGLIOTTI Rita

Adjoint administratif 1^oclasse, MAIRIE de AMNEVILLE

- Madame VOINCON Brigitte née DIDIER

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur WAGNER Camille

Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

- Madame WAGNER Jocelyne née ETIENNE

Adjoint technique territorial 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur WAGNER Pierre

Conservateur patrimoine chef, MAIRIE de METZ

- Madame WALTER MARIE née WILLER

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de SAVERNE

- Monsieur WEBER Gabriel

Technicien principal de 1^{ère} classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS de CATTENOM

- Monsieur WEBER Jean-Paul

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS de CATTENOM

- Monsieur WINCKLER Francis

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame WOLF Françoise née BOSHART

Adjoint administratif principal de 1^{re} classe, MAIRIE de WOIPPY

- Madame ZACHER Assunta née CACCIATORE

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame ZEHNTER Marie-France

Assistant de conservation principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame ZIMMER Hélène née CORDARY

Infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE de SARREGUEMINES

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général et madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

METZ, le 30 décembre 2013
LE PREFET

Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté 2014-DDT- SERAF-UFC N°09 du 16 janvier 2014

ordonnant l'exécution d'une battue administrative préfectorale au sanglier sur la commune de NITTING

Direction : Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Signataire : Bruno DELABRE

Qualité du Signataire : chef unité forêt-chasse

Date de signature : 16/01/2014

Lieu de consultation du document : DDT/SERAF/UFC

Date de publication : 17/01/2014

PRÉFET DE LA MOSELLE

**Direction Départementale
des Territoires**

**Service Économie Rurale
Agricole et Forestière**

Unité forêt-chasse

A R R E T E

2014-DDT- SERAF-UFC N°09 du 16 janvier 2014

**ordonnant l'exécution d'une battue administrative
préfectorale au sanglier sur la commune de NITTING**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** les articles L 427-1 à L.427-7 du code de l'environnement,
- VU** les articles R.427-1, R.427-4 à R.427-7 du code de l'environnement,
- VU** les articles L.2122-21-9° et L.2542-3 du code des collectivités territoriales,
- VU** l'arrêté du 19 pluviôse an V concernant la chasse des animaux nuisibles,
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment ses articles 17 et 20 ;
- VU** le décret du 31 mai 2012 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2010-84 en date du 20 octobre 2010 portant organisation de la direction départementale interministérielle des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 24 mai 2011 nommant M. Jean KUGLER Directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2013-C-03 du 19 août 2013 portant organisation de la direction départementale interministérielle des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2013-A-39 du 17 octobre 2013 portant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER, Directeur Départemental des Territoires, pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- VU** la décision 2013-DDT-SG-AJC n°20 du 24 octobre 2013 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- VU** les prescriptions techniques et juridiques du Plan National de Maîtrise du Sanglier instaurées par la circulaire du 31 juillet 2009 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 2013-DDT-SERAF-UFC N°92 du 06 novembre 2013 portant obligations à l'encontre de Monsieur DE LAGENESTE Thierry de se conformer à diverses prescriptions techniques et juridiques pour lutter contre les sur effectifs de sangliers et les dégâts agricoles,
- VU** l'avis de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle émis lors de la réunion du comité sanglier du 15 janvier 2014,

Considérant que les actions de chasse engagées par Monsieur De Lageneste Thierry ne répondent pas aux prescriptions de l'arrêté préfectoral sus-mentionné, en particulier concernant le nombre de tireurs engagés dans les battues,

Considérant le niveau élevé persistant des dégâts agricoles sur les communes de Nitting et de Voyer,
SUR proposition du Directeur départemental des territoires de la Moselle,

A R R E T E

Article 1 **Il est ordonné l'exécution d'une battue administrative, par tous moyens, de destruction de tous les sangliers aperçus le 20 janvier 2014 sur le lot de chasse 68/509 R 02 plan de chasse 474 à NITTING dont le titulaire du droit de chasse est monsieur DE LAGENESTE Thierry.**

Le rassemblement des participants aura lieu à 08H30 à Barville-Bas.

Article 2 Cette battue administrative sera exécutée sous le contrôle et la responsabilité technique de monsieur MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, qui pourra s'adjoindre l'aide de 25 tireurs maximum issus de la louveterie, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que de la direction départementale des territoires. Il pourra aussi s'adjoindre l'aide de traqueurs accompagnés de chiens.

Article 3 M. DE LAGENESTE Thierry, titulaire du droit de chasse, pourra désigner des tireurs et/ou des traqueurs pour participer à cette battue administrative.

Le titulaire du droit de chasse et les personnes désignées par ce dernier devront accepter l'organisation de la battue administrative et être placées sous le contrôle et la responsabilité technique de M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie. Elles devront éviter toute intervention de nature à entraver la préparation et le bon déroulement de la battue. Elles se conformeront aux consignes délivrées par M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, notamment, celle de tirer tous les sangliers aperçus.

Il est interdit à toute personne qui n'est pas associée au dispositif de battue de pénétrer dans le périmètre de l'opération.

Article 4 Avant tout commencement, M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, déclarera l'opération à la mairie de Nitting, à la police ou à la Gendarmerie Nationale territorialement compétente, ainsi qu'à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Article 5 A l'issue de la battue administrative, M. MEYER Alain adressera à la direction départementale des territoires de la Moselle un compte rendu des opérations.

Article 6 Les sangliers tués lors de cette opération resteront pour moitié à la disposition de l'association des lieutenants de louveterie de la Moselle, et pour moitié sera remise, sur place à l'issue même de la battue administrative, aux personnes désignées par le titulaire du droit de chasse.

Article 7 Cet arrêté est susceptible de recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut prendre la forme soit d'un recours gracieux devant le Préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

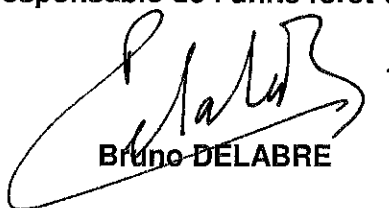
Article 8

Le Secrétaire général de la préfecture de la Moselle, Monsieur le Sous-Préfet de Sarrebourg, Monsieur le Maire de Nitting, Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Moselle, Monsieur le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, Monsieur le Directeur de la Fédération départementale des chasseurs de la Moselle, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle, Monsieur le lieutenant de louveterie ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation

**Le Directeur départemental des territoires de la Moselle
et par délégation**

Le responsable de l'unité forêt-chasse



Bruno DELABRE

Arrêté 2014-DDT- SERAF-UFC N°10 du 17 janvier 2014

ordonnant l'exécution d'une battue administrative préfectorale au sanglier à NITTING lot de chasse 68/509 R 01 M. MOLEY Pierre-Franck

Direction : Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Signataire : Paul-Henry DUPUY

Qualité du Signataire : chef SERAF

Date de signature : 17/01/2014

Lieu de consultation du document : DDT/SERAF/UFC

Date de publication : 17/01/2014

PRÉFET DE LA MOSELLE

**Direction Départementale
des Territoires**

**Service Économie Rurale
Agricole et Forestière**

Unité forêt-chasse

A R R E T E

2014-DDT- SERAF-UFC N°10 du 17 janvier 2014

**ordonnant l'exécution d'une battue administrative
préfectorale au sanglier à NITTING
lot de chasse 68/509 R 01 M. MOLEY Pierre-Franck**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** les articles L 427-1 à L.427-7 du code de l'environnement,
- VU** les articles R.427-1, R.427-4 à R.427-7 du code de l'environnement,
- VU** les articles L.2122-21-9° et L.2542-3 du code des collectivités territoriales,
- VU** l'arrêté du 19 pluviôse an V concernant la chasse des animaux nuisibles,
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment ses articles 17 et 20 ;
- VU** le décret du 31 mai 2012 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2010-84 en date du 20 octobre 2010 portant organisation de la direction départementale interministérielle des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 24 mai 2011 nommant M. Jean KUGLER Directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2013-C-03 du 19 août 2013 portant organisation de la direction départementale interministérielle des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ n° 2013-A-39 du 17 octobre 2013 portant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER, Directeur Départemental des Territoires, pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- VU** la décision 2013-DDT-SG-AJC n°20 du 24 octobre 2013 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- VU** les prescriptions techniques et juridiques du Plan National de Maîtrise du Sanglier instaurées par la circulaire du 31 juillet 2009 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 2013-DDT-SERAF-UFC N°92 du 06 novembre 2013 portant obligations à l'encontre de Monsieur DE LAGENESTE Thierry de se conformer à diverses prescriptions techniques et juridiques pour lutter contre les sur effectifs de sangliers et les dégâts agricoles,
- VU** l'avis de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle émis lors de la réunion du comité sanglier du 15 janvier 2014,

Considérant que les actions de chasse engagées par Monsieur De Lageneste Thierry ne répondent pas aux prescriptions de l'arrêté préfectoral sus-mentionné, en particulier concernant le nombre de tireurs engagés dans les battues,

Considérant le niveau élevé persistant des dégâts agricoles sur les communes de Nitting et de Voyer,
SUR proposition du Directeur départemental des territoires de la Moselle,

A R R E T E

Article 1 **Il est ordonné l'exécution d'une battue administrative, par tous moyens, de destruction de tous les sangliers aperçus le 20 janvier 2014 sur le lot de chasse n° 68 / 509 R 01 plan de chasse 473 à NITTING dont le titulaire du droit de chasse est monsieur MOLEY Pierre-Franck, titulaire du droit de chasse, domicilié 10 rue Jules Ferry 92300 LEVALLOIS.**

Le rassemblement des participants aura lieu à 08H30 à Barville-Bas.

Article 2 Cette battue administrative sera exécutée sous le contrôle et la responsabilité technique de monsieur MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, qui pourra s'adjoindre l'aide de 25 tireurs maximum issus de la louveterie, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que de la direction départementale des territoires. Il pourra aussi s'adjoindre l'aide de traqueurs accompagnés de chiens.

Article 3 M. MOLEY Pierre-Franck, titulaire du droit de chasse, pourra désigner des tireurs et/ou des traqueurs pour participer à cette battue administrative.

Le titulaire du droit de chasse et les personnes désignées par ce dernier devront accepter l'organisation de la battue administrative et être placées sous le contrôle et la responsabilité technique de M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie. Elles devront éviter toute intervention de nature à entraver la préparation et le bon déroulement de la battue. Elles se conformeront aux consignes délivrées par M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, notamment, celle de tirer tous les sangliers aperçus.

Il est interdit à toute personne qui n'est pas associée au dispositif de battue de pénétrer dans le périmètre de l'opération.

Article 4 Avant tout commencement, M. MEYER Alain, Lieutenant de louveterie, déclarera l'opération à la mairie de Nitting, à la police ou à la Gendarmerie Nationale territorialement compétente, ainsi qu'à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Article 5 A l'issue de la battue administrative, M. MEYER Alain adressera à la direction départementale des territoires de la Moselle un compte rendu des opérations.

Article 6 Les sangliers tués lors de cette opération resteront pour moitié à la disposition de l'association des lieutenants de louveterie de la Moselle, et pour moitié sera remise, sur place à l'issue même de la battue administrative, aux personnes désignées par le titulaire du droit de chasse.

Article 7 Cet arrêté est susceptible de recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut prendre la forme soit d'un recours gracieux devant le Préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Article 8

Le Secrétaire général de la préfecture de la Moselle, Monsieur le Sous-Préfet de Sarrebourg, Monsieur le Maire de Nitting, Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Moselle, Monsieur le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, Monsieur le Directeur de la Fédération départementale des chasseurs de la Moselle, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle, Monsieur le lieutenant de louveterie ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation

**Le Directeur départemental des territoires de la Moselle
et par délégation**

Le chef du service économie rurale, agricole et forestière


Paul-Henry DUPUY

Arrêté Arrêtés en date du 19 décembre 2013

2013 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés à divers établissements pour l'exercice 2013

Direction : Agence Régionale de Santé de Lorraine

Signataire : Stéphanie GEYER

Qualité du Signataire : Chef de département des Etablissements de Santé

Date de signature : 19/12/2013

Lieu de consultation du document : ARS de Lorraine

Date de publication : 17/01/2014

ARRETES en date du 19 décembre 2013 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés aux établissements suivants pour l'exercice 2013

- ARS 2013-1499 HOPITAL DE SARRALBE
- ARS 2013-1500 CLINIQUE SAINT-NABOR
- ARS 2013-1501 HOPITAL DE FREYMING-MERLEBACH
- ARS 2013-1502 CENTRE HOSPITALIER DE SARREGUEMINES
- ARS 2013-1503 HOSPITALOR
- ARS 2013-1504 ALPHA SANTE
- ARS 2013-1505 CLINIQUE AMBROISE PARE
- ARS 2013-1506 CLINIQUE NOTRE DAME
- ARS 2013-1507 CENTRE HOSPITALIER DE BOULAY
- ARS 2013-1508 HOPITAL DE CHATEAU-SALINS
- ARS 2013-1509 HOPITAL DE CREUTZWALD
- ARS 2013-1510 HOPITAL DE MARANGE-SILVANGE
- ARS 2013-1511 CLINIQUE CLAUDE BERNARD
- ARS 2013-1512 HOPITAL SAINTE-ELISABETH
- ARS 2013-1513 CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE METZ-THIONVILLE
- ARS 2013-1514 HOPITAL DE MOYEUVRE-GRANDE
- ARS 2013-1515 CENTRE DE MOYEN SEJOUR DE GORZE
- ARS 2013-1516 CENTRE HOSPITALIER DE SARREBOURG
- ARS 2013-1517 ASSOCIATION DES HOPITAUX PRIVES DE METZ
- ARS 2013-1518 CHIC UNISANTE+
- ARS 2013-1526 ASSOCIATION SAINT ANDRE

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1499
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL de SARRALBE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570024794
ET FINESS : 570000026**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL de SARRALBE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 1 572 697€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 22 000€

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1500
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à la CLINIQUE SAINT NABOR
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000729
ET FINESS : 570000083**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à la CLINIQUE SAINT NABOR est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 18 464€

Article 3 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 207 750€, dont :

- 207 750€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1501
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL DE FREYMING MERLEBACH
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 750050759
ET FINESS : 570000091**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL DE FREYMING MERLEBACH est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 7 816 506€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 1 282 383€

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 419 870€, dont :

- 26 050€ au titre du financement de l'équipe hospitalière de liaison en addictologie (Compte 65721341122)
- 26 305€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 330 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 37 515€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1502
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au Centre Hospitalier de SARREGUEMINES
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000158
ET FINESS : 570000901**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au Centre Hospitalier de SARREGUEMINES est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 5 037 922€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 6 093 197€

Article 4 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 2 154 350€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;
- 150 272€ pour le forfait annuel relatif à l'activité de prélèvement d'organe ;

Article 5 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 3 164 578€, dont :

- 51 523€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 250 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 33 875€ au titre du financement des CDAG (Compte 657213411110)
- 249 480€ au titre du financement du centre périnatal de proximité (Compte 657213411120)
- 1 053 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 423 200€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 563 500€ au titre du financement de l'investissement hors plans nationaux (Compte 6572134145)
- 540 000€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 6 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1503
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à HOSPITALOR
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570010173
ET FINESS : 570000216**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à HOSPITALOR est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est porté à 2 684 493€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 4 035 232€

Article 4 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 1 467 743€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;

Article 5 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 6 505 003€, dont :

- 55 463€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 600 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 5 849 540€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 6 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1504
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à ALPHA SANTE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570010181
ET FINESS : 540001096**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à ALPHA SANTE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 10 044 929€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 3 828 371€

Article 4 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 1 639 395€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;

Article 5 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 1 652 365€, dont :

- 280 000€ au titre du financement des consultations mémoire (Compte 65721341230)
- 39 702€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 300 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 23 963€ au titre du financement des CDAG (Compte 657213411110)
- 570 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 289 800€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 148 900€ au titre du financement de l'investissement hors plans nationaux (Compte 6572134145)

Article 6 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1505
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à la CLINIQUE AMBROISE PARE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000919
ET FINESS : 570000356**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à la CLINIQUE AMBROISE PARE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 12 578€

Article 3 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 33 914€, dont :

- 33 914€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1506
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à la CLINIQUE NOTRE DAME
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570011569
ET FINESS : 570000364**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à la CLINIQUE NOTRE DAME est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 4 068€

Article 3 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 15 000€, dont :

- 15 000€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1507
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au Centre Hospitalier de BOULAY
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000430
ET FINESS : 570000968**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au Centre Hospitalier de BOULAY est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 3 522 160€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 5 645€

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 85 068€, dont :

- 1 735€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 83 333€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1508
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL DE CHÂTEAU SALINS
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570010173
ET FINESS : 570000455**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de finance ment de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL DE CHÂTEAU SALINS est revu selon les modalités fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 908 643€

Article 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1509
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL de CREUTZWALD
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 750050759
ET FINESS : 570000489**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de finance ment de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL de CREUTZWALD est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 1 999 220€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 62 800€

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 225 290€, dont :

- 36 457€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 188 833€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1510
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL de MARANGE SILVANGE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570011353
ET FINESS : 570000562**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de finance ment de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL de MARANGE SILVANGE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 2 704 215€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 29 490€

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 240 133€, dont :

- 156 800€ au titre du financement des consultations mémoire (Compte 65721341230)
- 83 333€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1511
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' CLINIQUE CLAUDE BERNARD
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570001115
ET FINESS : 570000646**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' CLINIQUE CLAUDE BERNARD est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 185 952€

Article 3 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 594 031€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 1 250 316€, dont :

- 109 568€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 1 118 248€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 22 500€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1512
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL STE ELISABETH
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000398
ET FINESS : 570000950**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL STE ELISABETH est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 782 859€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 134 560€

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1513
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ THIONVILLE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570005165
ET FINESS : 570026682**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de finance ment de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ THIONVILLE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est porté à 34 824 223€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 23 701 513€

Article 4 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 5 930 692€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;
- 350 106€ pour le forfait annuel relatif à l'activité de prélèvement d'organe ;

Article 5 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 12 399 001€, dont :

- 170 000€ au titre du financement de l'équipe hospitalière de liaison en addictologie (Compte 65721341122)
- 170 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de gériatrie (Compte 65721341210)
- 72 103€ au titre du financement de l'emploi de psychologues dans le cadre de la mise en œuvre de plans de santé publique (Compte 657213411320)
- 235 200€ au titre du financement des consultations mémoire (Compte 65721341230)
- 478 576€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 700 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 76 914€ au titre du financement des CDAG (Compte 657213411110)
- 220 000€ au titre du financement de l'éducation thérapeutique du patient (Compte 6572133240)
- 5 956 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)

- 2 380 482€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 1 937 926€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)
- 1 800€ au titre du financement de la culture à l'hôpital (Compte 6572134148)

Article 6 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1514
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL de MOYEUVRE GRANDE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570000307
ET FINESS : 570009670**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL de MOYEUVE GRANDE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 3 525 199€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 71 350€

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1515
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au CENTRE de MOYEN SEJOUR de GORZE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570011387
ET FINESS : 570012369**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au CENTRE de MOYEN SEJOUR de GORZE est revu selon les modalités fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 1 494 841€

Article 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1516
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au Centre Hospitalier de SARREBOURG
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570015099
ET FINESS : 570000117**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au Centre Hospitalier de SARREBOURG est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 3 433 314€

Article 3 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 1 296 091€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;
- 52 410€ pour le forfait annuel relatif à l'activité de prélèvement d'organe ;

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 2 268 491€, dont :

- 130 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de gériatrie (Compte 65721341210)
- 27 881€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 190 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 25 810€ au titre du financement des CDAG (Compte 657213411110)
- 45 000€ au titre du financement de l'éducation thérapeutique du patient (Compte 6572133240)
- 1 110 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 289 800€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 400 000€ au titre du financement de l'investissement hors plans nationaux (Compte 6572134145)
- 50 000€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1517
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' ASSOCIATION DES HOPITAUX PRIVÉS DE METZ
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570023630
ET FINESS : 570000612**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' ASSOCIATION DES HOPITAUX PRIVÉS DE METZ est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est porté à 14 766 821€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 3 724 419€

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 2 218 889€, dont :

- 49 000€ au titre du financement de l'emploi de psychologues dans le cadre de la mise en œuvre de plans de santé publique (Compte 657213411320)
- 181 553€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 380 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de soins palliatifs (Compte 6572134112110)
- 55 000€ au titre du financement de l'éducation thérapeutique du patient (Compte 6572133240)
- 1 470 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 83 336€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

**ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1518
Du 19 décembre 2013**

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
au CHIC UNISANTE +
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570025254
ET FINESS : 570000059**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés au CHIC UNISANTE + est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code de la sécurité sociale est porté à 6 558 645€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 4 888 438€

Article 4 Les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L162-22-12 du code de la sécurité sociale sont fixés à :

- 2 497 654€ pour le forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences ;
- 35 978€ pour le forfait annuel relatif à l'activité de prélèvement d'organe ;

Article 5 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 4 376 348€, dont :

- 130 000€ au titre du financement de l'équipe mobile de gériatrie (Compte 65721341210)
- 216 015€ au titre du financement des consultations mémoire (Compte 65721341230)
- 20 000€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 15 000€ au titre du financement de l'éducation thérapeutique du patient (Compte 6572133240)
- 1 190 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 700 333€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)
- 2 105 000€ au titre des restructurations et du soutien financier (Compte 6572134144)

Article 6 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1526

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' ASSOCIATION SAINT ANDRE
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 570013797
ET FINESS : 570010082**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l'ASSOCIATION SAINT ANDRE est revu selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à **16 221€**

Article 3 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 3 300€, dont :

- 3 300€ au titre du financement de l'éducation thérapeutique du patient (Compte 6572133240)

Article 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs .

Pour le Directeur Général
et par délégation

Stéphanie GEYER



Arrêté ARS 2013-1553 en date du 31 décembre 2013

fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés à l'HOPITAL DE FREYMING-MERLEBACH pour l'exercice 2013

Direction : Agence Régionale de Santé de Lorraine

Signataire : Stéphanie GEYER

Qualité du Signataire : Chef de département des Etablissements de Santé

Date de signature : 31/12/2013

Lieu de consultation du document : ARS de Lorraine

Date de publication : 17/01/2014

ARRÊTÉ ARS-N° 2013-1553 du 31 décembre 2013

**fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge
par l'assurance maladie et versés
à l' HOPITAL DE FREYMING MERLEBACH
pour l'exercice 2013**

**EJ FINESS : 750050759
ET FINESS : 570000091**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L162-22-12, L162-22-14, L174-1, L 174-4, L162-22-16 R 162-32 à R 162-32-2 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 6145-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée et notamment son article 33 ;
- VU** la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- VU** l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU** le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;
- VU** le décret n°2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;
- VU** la circulaire n° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ;
- VU** la circulaire n° SG/DGOS/2013/361 du 8 octobre 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 ;
- VU** la circulaire n° DGOS/R1/2013 de décembre 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et à d'aide à la contractualisation ;
- VU** l'arrêté N°2012-1449 du 18 décembre 2012 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine à Madame Stéphanie GEYER, Chef de département des Etablissements de Santé.

ARRÊTE

Article 1 Le montant 2013 des ressources d'assurance maladie versés à l' HOPITAL DE FREYMING MERLEBACH est revu selon les modalités fixées aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 Le montant 2013 de la dotation annuelle de financement, D.A.F., mentionnée à l'article L174-1 du code la sécurité sociale est fixé à 7 816 506€

Article 3 Le montant 2013 de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, M.I.G.A.C., mentionnée à l'article L162-22-14 du code de la sécurité sociale, est porté à 1 748 183 €

Article 4 Le montant de la dotation FIR est fixé pour l'année 2013 à 419 870€, dont :

- 26 050€ au titre du financement de l'équipe hospitalière de liaison en addictologie (Compte 65721341122)
- 26 305€ au titre du financement des actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie (Compte 657213411310)
- 330 000€ au titre du financement de la permanence des soins en établissement de santé (Compte 65611132/10)
- 37 515€ au titre du financement de l'amélioration de l'offre (Compte 6572134143)

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal compétent, dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification conformément aux dispositions des articles L 351-1 à L 351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 Le Directeur Général de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Pour le Directeur Général
et par délégation

Signé : Stéphanie GEYER

Arrêté ARS/DT54 2014-0036 en date du 16 janvier 2014

fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à ALPHA-SANTE pour les sites de THIONVILLE et MONT-SAINT-MARTIN, au titre de l'activité déclarée pour le mois de novembre 2013

Direction : Délégation Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine

Signataire : Philippe ROMAC

Qualité du Signataire : Délégué Territorial de Meurthe-et-Moselle de l'ARS de Lorraine

Date de signature : 16/01/2014

Lieu de consultation du document : DT54 ARS de Lorraine

Date de publication : 17/01/2014

**Délégation Territoriale de
Meurthe-et-Moselle**

Arrêté ARS-DT 54 N° 2014-0036 du 16 janvier 2014

fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à ALPHA SANTE pour les sites de Thionville et Mont-St-Martin, au titre de l'activité déclarée pour le mois de novembre 2013

Etablissement de THIONVILLE

N° FINESS ENTITE JURIDIQUE 570 001 0181

N° FINESS ETABLISSEMENT 570 003 079

Etablissement de Mont-St-Martin

N° FINESS ENTITE JURIDIQUE 570 001 0181

N° FINESS ETABLISSEMENT 570 001 096

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE

- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée ;
- VU** le décret n° 2007-46 du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n°2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 23 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 19 février 2009 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2010 modifiant l'arrêté du 19 février 2009 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 7 février 2011 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2011 modifiant l'arrêté du 19 février 2009 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 1er mars 2011 fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

- VU** l'arrêté du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 février 2008 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 19 février 2009 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2012 fixant pour l'année 2012 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2012 modifiant l'arrêté du 23 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R. 174-1 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 8 août 2012 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2011 fixant le mode de calcul des ressources des établissements de santé pour la prise en charge des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 18 février 2013 modifiant l'arrêté du 19 février 2009 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l'arrêté du 22 février 2013 fixant pour l'année 2013 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;
- VU** le relevé d'activité transmis pour le mois de novembre 2013, par ALPHA SANTE pour les sites de Thionville et Mont-Saint-Martin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – La somme due par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est arrêtée à **2 836 509 €** soit :

1) 2 794 328 € au titre de la part tarifée à l'activité pour l'exercice courant, montant qui se décompose ainsi :

2 569 858 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments, hors prélèvement d'organes,

45 004 € au titre des forfaits "groupes homogènes de tarifs" (GHT), HAD ;

19 425 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU) ;

5 688 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ;

151 192 € au titre des actes et consultations externes y compris forfaits techniques ;

3 161 € au titre des forfaits "sécurité et environnement hospitalier" (SE) ;

2) 14 296 € au titre des spécialités pharmaceutiques (Médicaments) ;

3) 11 093 € au titre des produits et prestations (Dispositifs médicaux implantables) ;

4) 16 792 € au titre de l'aide médicale d'Etat, montant qui se décompose ainsi :

16 119 € au titre des forfaits "groupes homogènes de séjours" (GHS) et des suppléments AME,

673 € au titre des spécialités pharmaceutiques (Médicaments) ;

ARTICLE 2 - Le présent arrêté est notifié à ALPHA SANTE pour les sites de Thionville et Mont-Saint-Martin et à la caisse désignée en application des dispositions de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Pour le directeur général
de l'agence régionale de santé de Lorraine et par délégation
Le délégué territorial de Meurthe-et-Moselle



Philippe ROMAC

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS MUTUALISES

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1

Tél. 03 87 34 87 34

Chargé de la publication :

M. André FLORSCH - Tél. 03 87 34 88 25

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle